



COMPTE RENDU Du Conseil d'Administration du CCAS du 28 février 2017

Etaient présents : Mmes et Mrs : BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie-Jeanne, LEGENDRE Gisèle, ROUX Lydie, JANDIN Véronique, TROMPETTE Evelyne, CUNY Francine, TESSIER Noël, BENSOULA Abdelnacer, SIMON David.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur BOURGEOIS René qui donne procuration à Mme BAUMANN Brigitte.

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Madame Evelyne TROMPETTE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 7 février 2017.

Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président

Aucune décision du Président n'a été prise pendant la période.

Délibérations

20170228/01 : Finances locales – décisions budgétaires (7.1). Affectation anticipée des résultats de l'année 2016

Mme la vice-Présidente informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2016 afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M. 14.

Pour faciliter la préparation du budget primitif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation anticipée des résultats de l'année 2016.

A cet effet, Mme la vice-Présidente s'appuie sur un état récapitulatif des résultats validé par le comptable public.

Les résultats d'exécution du budget 2016 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	254 704,91 €	24 180,47 €
Recettes	276 862,24 €	68 983,11 €
Résultat	22 157,33 €	44 802,64 €
Résultat reporté 2015	14 225,20 €	-9 636,58 €
Résultat de clôture 2016	36 382,53 €	35 166,06 €
Résultat global		71 48,59 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE REPORTER** l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 36 382.53 €.
- **DECIDE DE REPORTER** l'excédent de la section d'investissement au compte 001 pour un montant de 35 166.06€.

Adopté à l'unanimité

20170228/02 Finances locales – décisions budgétaires (7.1). Vote du budget primitif 2017

Vu les articles L1612-1 et 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme la vice-Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget primitif 2017.

Elle rappelle le Débat d'Orientation budgétaire du 07 février 2017 et les orientations financières qui ont été fixées.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	336 782.53 €	336 782.53 €
Section d'investissement	153 406.09 €	153 406.09 €
Total	490 188.62 €	490 188.62 €

Adopté à l'unanimité

20170228/03 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2017

Mme la vice-Présidente rappelle l'importance pour la vie locale, de la contribution des associations caritatives à la mise en place d'aides sociales sur le territoire.

Il convient à cet effet que le conseil d'administration autorise le versement des subventions aux associations qui participent et contribuent à aider les personnes en difficulté.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Association	Attribué en 2016	Demande de l'association pour 2017	Décision du CCAS
Banque alimentaire	1 000 €	1 000 € fonctionnement	1000 €
Secours Catholique	320 €	340 € fonctionnement	340 €
Secours populaire	2 200€ (Dont sub. exceptionnelle de 1200€ pour achat entrepôt)	1 000 €	1 000 €

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes aux associations caritatives pour l'exercice 2017 :

Adopté à l'unanimité.